

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 065

**portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts - VOIRON (Isère)**

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts situé dans le jardin de Ville à Voiron (Isère) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa qualité artistique et paysagère, ainsi que son caractère initial de double monument, aux combattants de la guerre de 1870 et à ceux de la Première Guerre mondiale.

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts situé dans le jardin de la ville à VOIRON (non cadastré) et appartenant à la COMMUNE DE VOIRON (SIREN 213 805 633) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

17 Pascal MAILHOS

Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par dérogation.
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Cuy LÉVI

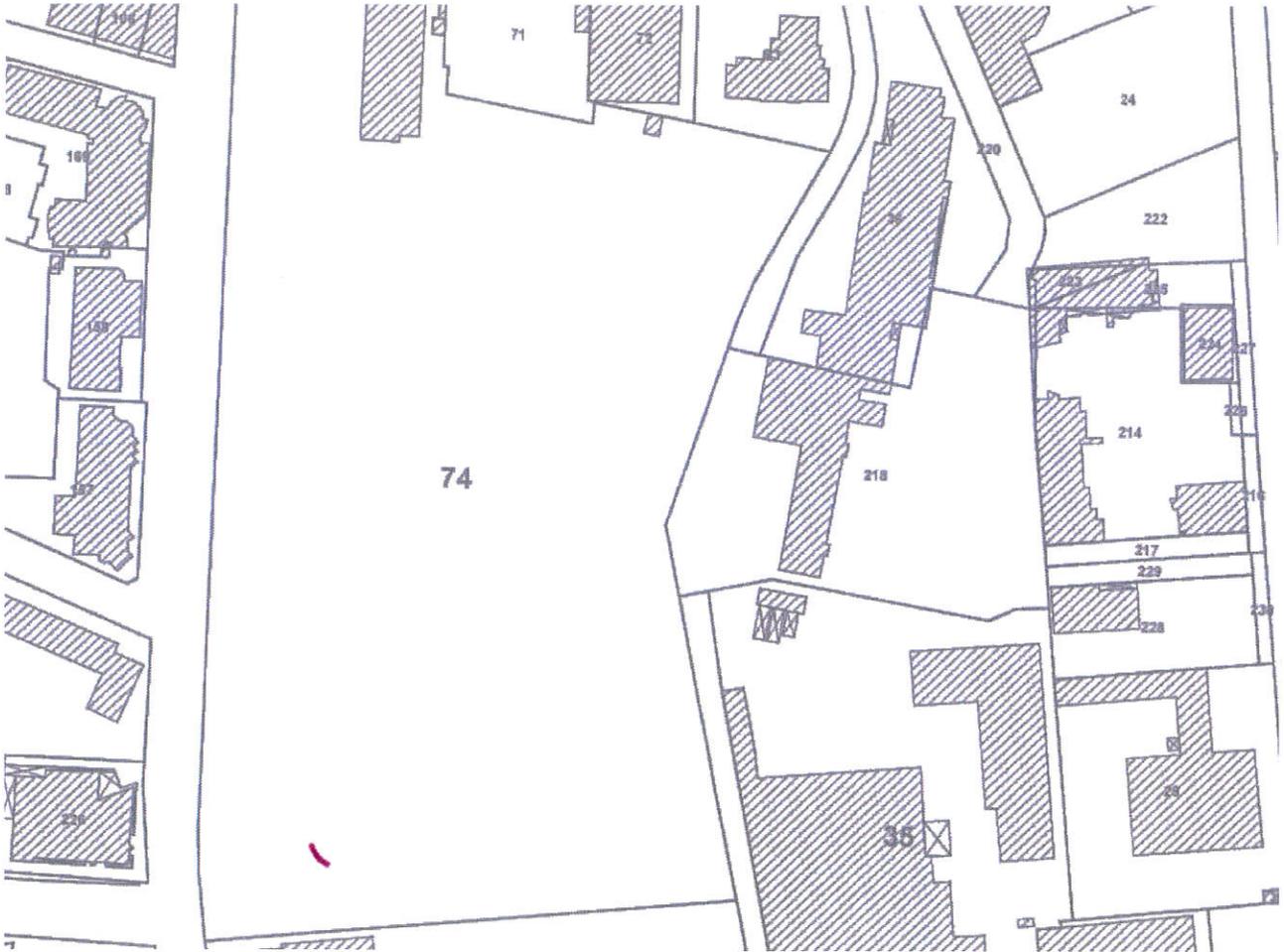
P.J. : 1 plan

VOIRON (38)

monument aux morts

Vu pour être annexé à l'arrêté n°

du 13 mai 2019 19 - 065



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du Département de l'Isère
pour
Le Secrétaire
affaires

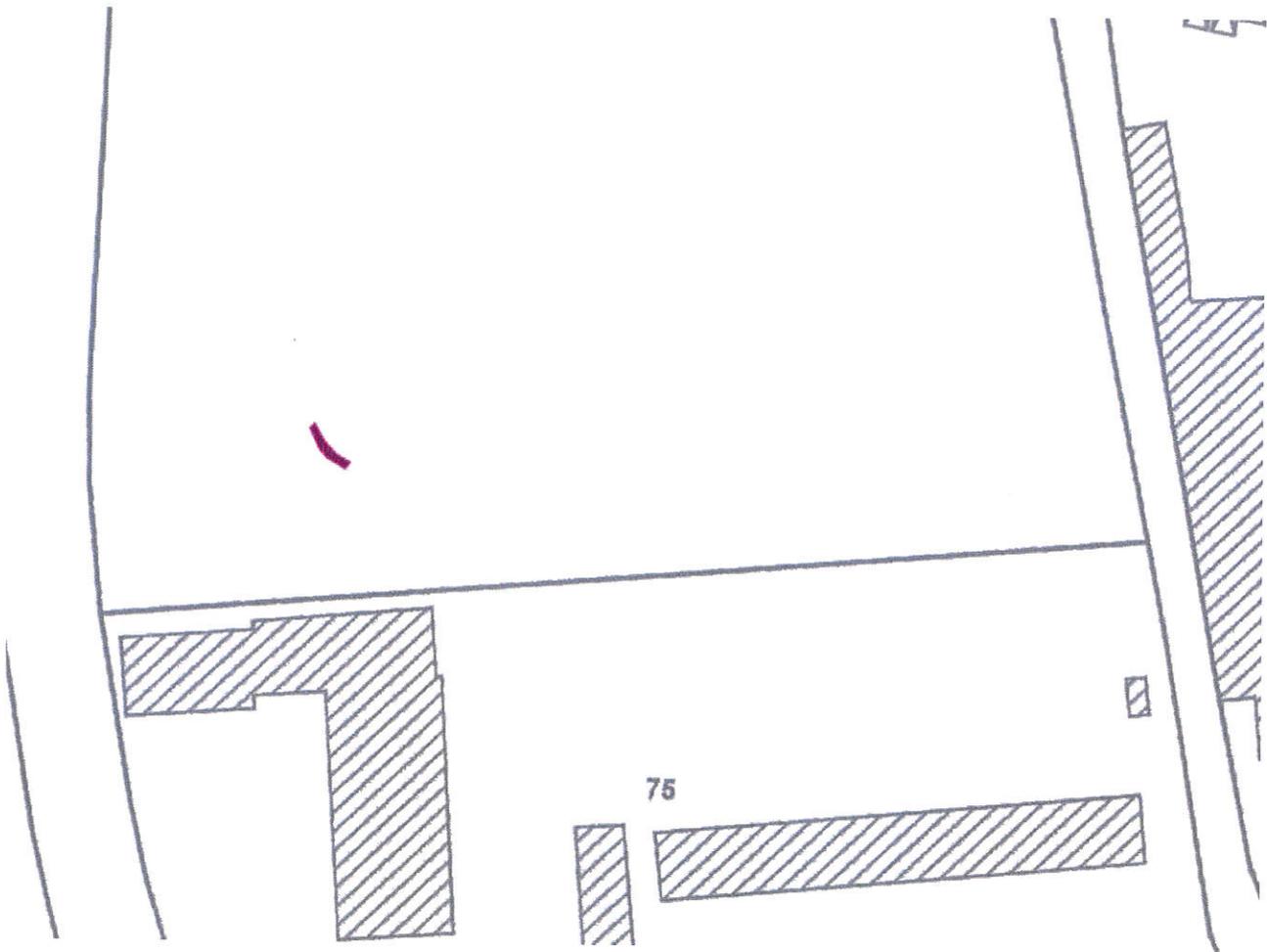
Guy LEVI

VOIRON (38)

monument aux morts

Vu pour être annexé à l'arrêté n°

du 13 2019 19 - 065



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de la Loire
Le Secrétaire général des affaires

Guy LÉVI